



CIRCULAIRE

Aux riverains du chantier

Route cantonale n° 1325 ; Front. NE/BE - Nods - (Frinwillier) - Romont - front. BE/SO
Commune : Romont
430.20198 / Renouvellement - Chaussée: Traversée de la localité

AVIS DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Mesdames, Messieurs,

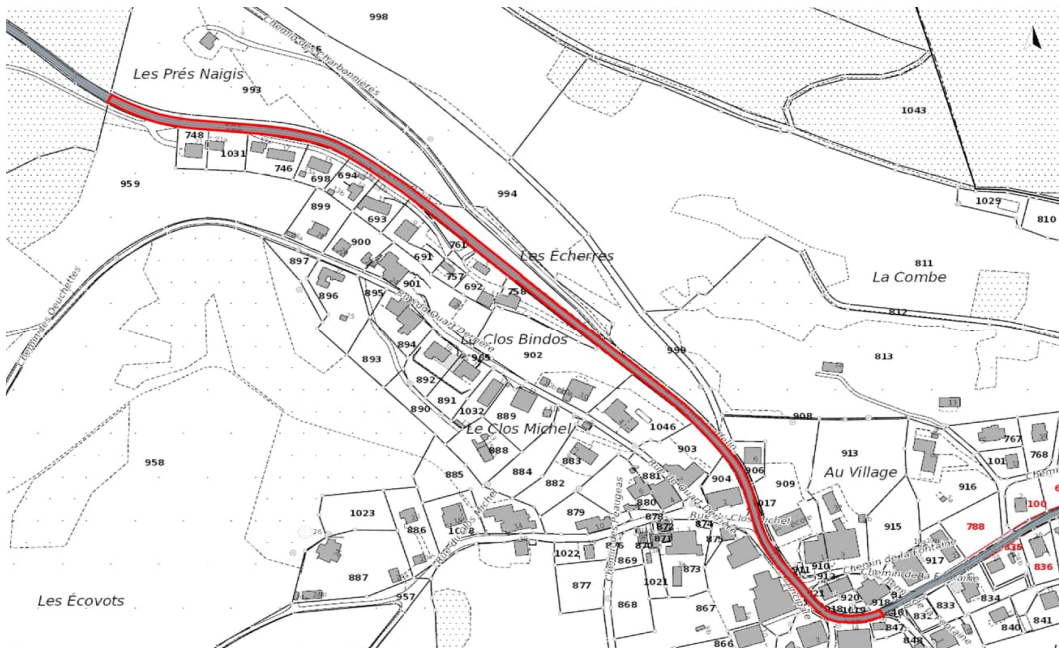
En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de l'avis suivant concernant les travaux cités en marge :

Dès le 17 juin 2024 se dérouleront les travaux préparatoires de pose de la couche de roulement du revêtement bitumineux sur la route cantonale n°1325 à travers la localité de Romont dans le cadre du réaménagement de ladite route cantonale. Dans la mesure où la chaussée est praticable, les bordiers de la route cantonale peuvent accéder à leurs immeubles. Pour cela, les indications de l'entreprise chargée des travaux doivent être observées strictement. Le passage à pied le long du tronçon en chantier reste possible durant toute la période des travaux.

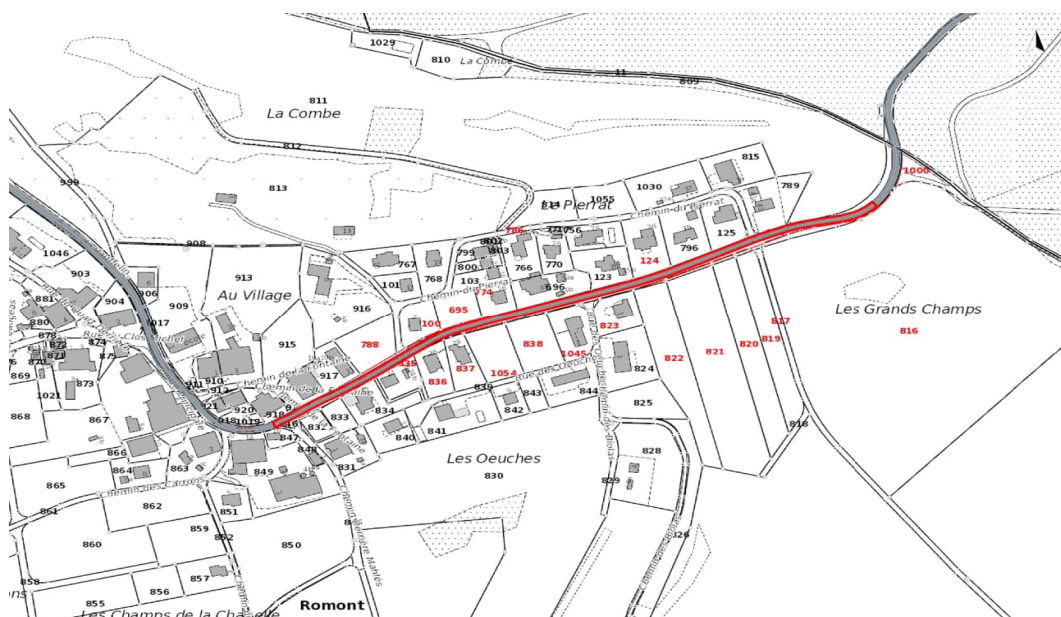
Toutefois, **la fermeture totale au trafic** est indispensable pour la pose de la couche de roulement du revêtement bitumineux **du jeudi 27 juin 2024 de 6h00 au samedi 29 juin 2024 à 6h00**.

Cette pose du revêtement se fera de la manière suivante :

- **Du jeudi 27.06.2024 à 6h00 au vendredi 28.06.2024 à 6h00** depuis l'entrée Ouest de la localité (100 m avant le panneau 60 km/h) jusqu'au carrefour Route de Vauffelin – Chemin Derrière Malé (carrefour non compris).



- Du vendredi 28.06.2024 à 6h00 au samedi 29.06.2024 à 6h00 depuis le carrefour Route de Vauffelin – Chemin Derrière Malé (carrefour non compris) jusqu'à la sortie Est de la localité.



Durant ces fermetures de route, la route cantonale sera fermée à tout trafic (véhicules, cyclistes, cavaliers) sans aucune exception.

La pose d'un revêtement bitumineux étant dépendante des conditions météorologiques, la période de restriction pourrait être modifiée ou reportée à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et dans l'intervalle nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Loveresse, 12 juin 2024

Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

Copie à : (par e-mail)

- Inspecteur des routes, Loveresse
- Police cantonale, sécurité du trafic, Bienne
- Administration communale, Romont
- Entreprise Imperiali SA, Büren a/A
- Bureau d'ingénieurs ATB SA, Tramelan